

Débats à la Chambre des Communes (18 mars 1975)

Légende: Le 18 mars 1975, les députés britanniques débattent du dossier relatif à la renégociation des conditions initiales d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes tel que présenté plus tôt par le Premier ministre Harold Wilson.

Source: Parliamentary Debates. House of Commons. Official Report. First session of the Forty-seventh Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland. Twenty-fourth year of the reign of her Majesty Queen Elizabeth II. Dir. of publ. Hansard. 1974-1975, No 888; fifth series. London: Her Majesty's Stationery Office. "European Community (Renegotiation)", p. 1467-1480.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_a_la_chambre_des_communes_18_mars_1975-fr-754cb57a-e728-4dbb-a7ed-b2b287a19ddo.html

Date de dernière mise à jour: 22/12/2016



Débats à la Chambre des communes (18 mars 1975)

[...]

Mme Thatcher: Monsieur le Premier ministre, savez-vous que nous accueillons favorablement votre recommandation de rester au sein du Marché commun? Nous saluons également votre déclaration selon laquelle il n'a pas été nécessaire de modifier la moindre clause des traités fondamentaux pour mener ces négociations; nous relevons avec satisfaction que celles-ci ont toutes été achevées selon les dispositions en vigueur et que d'autres améliorations seront vraisemblablement apportées au moment opportun, toujours selon les dispositions en vigueur et selon le cours normal des événements. Savez-vous par ailleurs que nous nous félicitons de vos déclarations concernant le souhait émis par presque tous les pays du Commonwealth que nous demeurions au sein du Marché commun et le fait que les relations privilégiées établies entre notre pays et les États-Unis ne changeront en aucune manière et que vous vous engagez même à les renforcer?

Monsieur le Premier ministre, me permettez-vous de vous poser une question importante? Vous avez déclaré clairement qu'il s'agit là de la recommandation du gouvernement de Sa Majesté. Les principes usuels de la responsabilité collective s'appliquent-ils à cette décision? C'est ainsi que l'on interpréterait habituellement une déclaration aussi claire et catégorique, à savoir que le gouvernement de Sa Majesté a décidé de recommander au peuple britannique de voter en faveur du maintien du pays au sein de la Communauté. Je trouverais très regrettable que la seule déclaration claire faite par le Premier ministre s'avère obscure. Si vous n'avez pas l'intention de vous plier aux principes usuels de la responsabilité collective, auriez-vous l'obligeance d'exposer les critères qui vous ont poussé à les rejeter à cette occasion, de sorte que nous soyons prévenus si cette situation devait se reproduire?

Le Premier ministre: Je vous remercie, Madame le Député, de votre intervention. Vous avez salué – je crois vous avoir entendue parler en ces termes – le fait que, dans ces négociations, qui portaient sur des changements de fond des dispositions, nous n'ayons pas eu à demander la moindre modification des traités. Pourtant, cette information n'est sûrement pas nouvelle pour vous. Elle figurait dans le livre blanc que nous avons publié en avril de l'année dernière. Vous en avez donc certainement pris connaissance. Nous avons à ce moment-là exprimé notre souhait de ne pas devoir demander des modifications dans les traités. Nous n'avons fait que modifier les dispositions de 1971 sans toucher au traité bien que, comme je l'ai dit aujourd'hui – il me semble par ailleurs l'avoir également mentionné la semaine dernière –, nous ayons signalé la possibilité d'une nécessité de modifier le traité, sur la question de l'acier notamment, voire même sur la question de la Nouvelle-Zélande.

Je me félicite, Madame le Député, que vous ayez reconnu ce que vous savez être un fait établi, tout comme le sait la Chambre des communes, à propos de nos relations avec les États-Unis. Vous assumez, bien entendu, pleinement et collectivement la responsabilité de la détérioration de nos relations avec ce pays, relations qui s'étaient améliorées l'an passé. Nous pouvons supposer [Exclamations de députés: «Mesquin!»] qu'il n'y a aucun doute là-dessus et que le gouvernement américain l'a fait savoir publiquement de manière non équivoque ces dernières semaines.

Pour ce qui est de la question posée par Madame le député à propos de la responsabilité collective, j'ai annoncé en janvier la politique que j'entends mener sur cette affaire même, qui divise non seulement mon parti mais également le Parti conservateur et, à vrai dire, tous les grands partis.

M. Donald Stewart: Non.

Le Premier ministre: M'attendant à cette réfutation, j'ai dit que tous les «grands» partis sont divisés. C'est une vérité et il en va de même pour de nombreuses familles et de nombreux foyers dans le pays.

J'ai annoncé que telle serait la position que nous prendrions. Mais la dernière personne que j'ai envie d'entendre se prononcer sur la question de la responsabilité collective, Madame le Député, c'est vous.

[...]

M. Prior: Pourquoi ne répondez-vous pas?

Le Premier ministre: J'ai répondu. [*Interruption.*] Je peux comprendre leur susceptibilité à ce sujet si aucun n'a eu le courage de se désolidariser de notre respecté collègue lorsque celui-ci était à la tête du gouvernement mais seulement une fois qu'il a eu le dos tourné...

M. Prior: Veuillez répondre à la question, s'il vous plaît!

Le Premier ministre: ...y compris Monsieur le Député. Lorsque je pense au moment où le coq a chanté pour mon estimé collègue, je dirais qu'au moins, il a eu la décence de s'abstenir de soutenir son chef actuel deux semaines plus tard.

En ce qui concerne la question posée par Madame le député, – [Des voix: «Bravo!»] – j'y ai répondu. J'y ai répondu en janvier. J'ai dit que j'étais disposé à accepter les différences d'opinion étant donné les circonstances particulières de ce référendum. Ce référendum est unique comme l'a souligné elle-même Madame le Député. Je pense que c'est souhaitable, étant donné les circonstances, pour permettre qu'un débat libre et équitable puisse s'instaurer dans le pays sur la décision la plus importante que nous ayons eu à prendre au cours de cette génération.

M. Thorpe: Si je puis me permettre, j'aimerais avant tout saluer cette intervention et vous féliciter, Monsieur le Premier ministre, pour la cohérence dont vous n'avez cessé de faire preuve sur les questions européennes. Savez-vous que, lorsqu'au début de l'année 1967, vous avez dit que vous n'accepteriez pas de «non», nous savions exactement à quoi nous en tenir, ni plus ni moins? Confirmeriez-vous, à votre propre décharge, que les mots que vous avez prononcés alors étaient: «J'ai donné le point de vue du cabinet»? Pouvons-nous prendre cette affirmation au pied de la lettre ou faut-il croire autre chose? Pouvons-nous, à l'exemple de ceux qui se rangent à vos côtés, vous souhaiter d'obtenir l'accord inconditionnel du Parti travailliste? En définitive, étant donné l'importance que vous attachez à juste titre à la souveraineté et à la nature représentative du Parlement, ne vous semblera-t-il pas difficile de rester en poste si le message que vous essayez de faire passer avec raison et enthousiasme auprès du peuple britannique demeure lettre morte?

Le Premier ministre: Tout d'abord, je vous remercie, Monsieur le Député, de vos propos sur la

cohérence de mon action. En 1961, lorsque M. Macmillan – [*Rires.*] Oui, c'est son tour maintenant. Je disais donc que lorsque M. Macmillan a dit que la candidature de la Grande-Bretagne avait été déposée parce que c'était le seul moyen de connaître les conditions, nous avons tous répondu que nous porterions notre jugement sur la base de ces conditions. En 1967, on nous a dit, après avoir visité six pays que, si nous souhaitions connaître les conditions, il nous fallait présenter la candidature du pays. Nous avons répondu que c'était justement pour cette raison que nous présentions la candidature du pays. C'est ce que nous avons dit dans notre programme électoral de 1970. C'est ce que le Parti conservateur a dit en 1970. Le mandat des conservateurs consistait à négocier, ni plus ni moins, et il n'était pas question pour eux de le faire sans le plein consentement du peuple.

Nous avons été cohérents sur cette question. Je regrette, Monsieur le Député, que vous ne respectiez pas vos critères de précision habituels – ou peut-être les responsables sont-ils ceux qui préparent vos notes d'information – en faisant allusion au refus de considérer le «non» comme une réponse. C'était, il me semble, dans un contexte bien précis, le 25 mai 1967, mais il me faudrait vérifier...

M. Thorpe: C'était le 17.

Le Premier ministre: Le 17: je vous remercie. Je l'ai dit dans le contexte, ce jour-là ou la veille, de la décision du général de Gaulle de mettre son veto à toute négociation. C'est sur la question du veto que j'ai dit que je m'opposerais à tout refus. Mais personne, à ce moment-là, n'aurait dit vouloir négocier et adhérer quelles que soient les conditions. Même le Parti conservateur n'en a jamais parlé. Il a été très près d'y parvenir mais n'a jamais dit qu'il accepterait les conditions quelles qu'elles soient, pas plus que je n'ai dit y être prêt. Je pense aujourd'hui que celles-ci ont été suffisamment améliorées.

Vous m'avez demandé, Monsieur le Député, ce qu'en pensait le cabinet. Oui, Monsieur, il s'agit bien d'une décision du gouvernement. Les décisions du gouvernement ne sont pas toujours prises à l'unanimité comme nous l'apprend aujourd'hui Madame le Député. Elle n'approuvait rien de ce qui était fait à cette époque. J'ai promis que, lorsque mes respectés collègues auront eu le temps de définir leur position et lorsque nous aurons pu discuter du sujet de manière un peu plus approfondie, quiconque souhaitant publiquement se désolidariser de la position prise se fera connaître. Je m'en chargerai moi-même si cela n'est pas fait, pour éclaircir les choses. J'ai donné cette assurance en janvier et je la réitère aujourd'hui.

M. Donald Stewart: Monsieur le Premier ministre, savez-vous qu'au cours de la bataille à venir sur le référendum, vous dirigerez une coalition de travaillistes, de conservateurs et de libéraux et que mon parti en Écosse s'opposera à cette coalition? [Des voix: «Pour certains.»] Savez-vous également que les bagatelles provisoires annoncées aujourd'hui auraient pu être réglées au sein de l'actuel mécanisme du Marché commun, qu'il s'agit simplement d'un appât en attendant que le référendum ait eu lieu et que cela a peu d'importance dans le contexte du traité de Rome? Avez-vous conscience qu'en Écosse, le mécontentement sera grand car rien n'a été fait pour la pêche, la sidérurgie et l'énergie, mais qu'avant toute chose, nous nous battons en invoquant la souveraineté parce que nous sommes un peuple qui sait ce qu'implique la perte de souveraineté?

Le Premier ministre: L'affirmation, Monsieur le Député, selon laquelle je dirige une coalition de travaillistes, de conservateurs et de libéraux est désobligeante, tant pour les responsables des partis libéraux et conservateurs que pour moi-même. En réalité, de toutes les coalitions, à en juger par tout ce qui a été dit lors des élections, par les différentes manières dont les votes ont été remportés et par la

diversité de leurs membres, aucune, dans l'histoire de notre pays, n'a été aussi diversifiée que celle dirigée par vous.

En ce qui concerne votre autre remarque, Monsieur le Député, cela n'aurait pu être obtenu facilement. Les négociations ont été extrêmement âpres.

M. Ashley: La question n'est pas, pour l'heure, au cynisme ou à la jalousie que peuvent éprouver les membres de l'opposition à propos de ces négociations. Ne pensez-vous pas, Monsieur le Premier ministre, que les ministres et même les députés proches du gouvernement, qui ont exigé des conditions plus avantageuses et s'en voient aujourd'hui proposer de bien meilleures, doivent faire preuve des plus grands talents de contorsionniste s'ils avancent désormais des raisons de sortir de l'Europe?

Le Premier ministre: Je vous suis reconnaissant, cher collègue, de ce que vous venez de dire. Je n'ai, pour ma part, relevé aucune trace de jalousie sur les visages des membres de l'opposition. Un peu de cynisme peut-être, oui, derrière leurs jacasseries, mais je n'ai pas discerné de jalousie en particulier.

M. Powell: Avez-vous conscience, Monsieur le Premier ministre, que quelles que soient les opinions qui puissent être formées sur les détails de son intervention, les citoyens de notre pays ne se résigneront pas, à la longue, à payer des impôts autrement que sous l'autorité de la Chambre des communes ni à vivre conformément à des lois qui n'ont pas été décidées par elle?

Le Premier ministre: J'ai commencé en disant que, si je décrivais les conditions obtenues dans les détails – auxquels bon nombre d'entre nous, dans cette enceinte et à l'extérieur, attachent une forte importance –, certains députés et ministres se décideraient sur la base de principes plus généraux. Tout le monde sait quelle a été la position de mon estimé collègue sur ces questions.

Le ministre de l'intérieur (M. Roy Jenkins): Et sur d'autres.

Le Premier ministre: Et sur d'autres également, comme vient de le dire mon estimé collègue. À mon avis, ceux qui ne tiennent pratiquement aucun compte des conditions en se prononçant sur la valeur de notre adhésion seront très concernés par elles. Mais un grand nombre d'entre nous, y compris moi-même, prennent cette question très au sérieux. C'est la raison pour laquelle je les ai exposées à la Chambre des communes.

Sur la question qui, je le sais, Monsieur le Député, vous inquiète, je serais tenté de vous dire que, j'en suis sûr, les profondes analyses que vous avez faites ne vous amèneront pas nécessairement à adopter un point de vue différent. Je crois que le pouvoir politique s'affirme bien plus aujourd'hui qu'il y a quelques années. Nous avons pu le constater en particulier à Dublin la semaine dernière. Nombreux ont été ceux qui parmi nous, y compris moi-même, ont critiqué les pouvoirs irresponsables – au meilleur sens parlementaire du terme – de certaines institutions. Ceux-ci sont toutefois soumis à un bien plus grand contrôle grâce aux initiatives prises à l'occasion des conférences des chefs de gouvernement. L'élément politique est aujourd'hui bien plus puissant qu'il ne l'était un an auparavant.

M. Ashton: Vous souvenez-vous, Monsieur le Premier ministre, qu'en 1972, durant plusieurs semaines, nous avons connu littéralement des dizaines et des dizaines de divisions au sein de la Chambre des communes au sujet des questions qui nous étaient soumises par le gouvernement conservateur d'alors? Pourriez-vous nous donner l'assurance aujourd'hui que chacune de ces divisions a été surmontée et que nous n'avons plus, à l'heure actuelle, de différends tels que ceux que nous avons à l'époque?

Le Premier ministre: À cette occasion, nous avons voté principalement contre les dispositions, qui ont été considérablement améliorées depuis. Mais j'ai dit alors, ainsi que nombre de mes estimés collègues, y compris certains qui étaient, tant sur le fond que sur la forme, très favorables au Marché commun, que comme nous l'avions fait savoir dans les années 1960, si nous avions négocié et obtenu des conditions à notre avis acceptables, nous aurions légiféré d'une façon très différente de celle par laquelle les décisions ont été mises en vigueur. C'est maintenant chose faite; elles ont été ratifiées par différentes instances et, par conséquent, un bon nombre de ces divisions portent d'une certaine manière sur ce qui était d'actualité en 1971. Nous continuerons à tout moment à passer en revue la législation – c'est d'ailleurs ce que nous faisons actuellement – afin de déterminer s'il faut y apporter des changements, que ce soit au niveau d'articles spécifiques ou, le cas échéant, de pouvoirs.

M. Tugendhat: Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous, par souci de clarté, dire devant la Chambre des communes combien de membres du gouvernement soutiennent votre position et qui ils sont, et combien s'y opposent et qui ils sont?

Le Premier ministre: J'ai annoncé une décision du cabinet. Je me suis engagé à ce que, à l'issue de quelques débats complémentaires, la Chambre des communes soit informée de l'identité des membres du gouvernement qui soutiennent ou s'opposent à cette position. Nous n'avons jamais eu vraiment d'informations quant au nombre de fois où Madame le Député s'est désolidarisée d'une position.

M. Michael Stewart: Monsieur le Premier ministre, savez-vous que malgré leur traditionnel brouhaha de désapprobation, les membres de l'opposition comprennent probablement que les améliorations obtenues par vous-même et vos collègues sont substantielles et avantageuses pour notre pays? Par ailleurs, pour reprendre la question posée par mon collègue, le député de la circonscription de *City of London - Westminster South* (M. Tugendhat), pourriez-vous nous donner l'assurance qu'étant donné l'intérêt, d'un point de vue constitutionnel, concernant l'autorisation de différences d'opinion, que nous sommes nombreux à juger avisée, la Chambre des communes sera informée du nombre et de l'identité des opposants avant que nous n'en prenions tous connaissance dans les journaux?

+

Le Premier ministre: Il s'agit là d'une chose qu'aucun gouvernement ni parti ne peut garantir. Mais je suis satisfait d'apprendre, Monsieur le Député, que vous soutenez ce qui a été dit et je vous remercie de ce que vous avez déclaré à propos des négociations. J'espère que vous ne vous montrerez pas trop critique à l'égard du parti conservateur, car tout parti dépourvu de la moindre politique sur laquelle puissent s'accorder ses membres et dont les membres se sont désolidarisés de toutes les politiques qu'il avait, n'a d'autre solution que de faire entendre le traditionnel brouhaha de contestation.

M. John Davies: Monsieur le Premier ministre, vous rendez-vous compte qu'au cours des douze derniers mois, la réputation de notre pays en Europe a été sérieusement ternie du fait de ce que vous

qualifiez aujourd'hui de si bénéfique? Prendrez-vous la responsabilité de réparer ces torts et de faire retrouver au pays la place qu'il occupait au sein des conseils de l'Europe au moment où vous êtes arrivé au gouvernement?

Le Premier ministre: Votre analyse de l'année qui s'est écoulée est, Monsieur le Député, totalement erronée. En réalité, la Communauté est aujourd'hui beaucoup plus réaliste quant à sa façon d'opérer. Je n'ai aucunement l'intention de faire retrouver à la Grande-Bretagne la position qu'elle occupait au sein de la Communauté au moment où, Monsieur le Député, vous étiez le ministre responsable en poste, car nous ne rampons pas devant l'autre camp; nous défendons les intérêts britanniques.

M. Roy Hughes: Monsieur le Premier ministre, vous rendez-vous compte que les gens ordinaires de notre pays, qui constituent le cœur du mouvement travailliste britannique, n'ont aucun enthousiasme pour cette initiative? Ne vaudrait-il pas mieux, avant de faire une recommandation, présenter tout d'abord ces renégociations devant le congrès annuel du Parti travailliste, surtout compte tenu des tergiversations auxquelles on a assisté au sein de cette instance sur ce sujet ces dernières années. Ou peut-être le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères espèrent-ils désormais pouvoir très bien tirer leur épingle du jeu avec les votes conservateurs du sud-est de l'Angleterre?

Le Premier ministre: Je reconnais, bien entendu, Monsieur le Député, que vous êtes bien placé pour vous exprimer au nom de tous les Britanniques ordinaires. Je préfère, pour ma part, attendre les résultats du référendum. Cela leur fournira une occasion plus claire d'exprimer leur point de vue personnel. Il y aura bien entendu un congrès du parti sur cette question mais comme vous le savez, Monsieur le Député, peut-être parce que vous étiez impliqué, un certain nombre de personnalités de premier plan de notre parti, dont je suis, ont trouvé particulièrement agaçantes les décisions prises lors du congrès durant de très nombreuses années. Je suis sûr que c'est aussi son cas, comme c'est celui de la plupart des hommes politiques du centre ou de l'aile gauche du parti à l'époque.

M. Costain: Monsieur le Premier ministre, vous rendez-vous compte que nous, membres de l'opposition, voyons les sous-comités du cabinet assis sur le banc du gouvernement? Savez-vous que nous prenons la mesure des difficultés que vous avez à obtenir l'unanimité au sein de votre parti? La mascarade qui a entouré les renégociations en est un exemple. Saurez-vous toutefois faire preuve d'honnêteté envers le pays et admettre que ce que vous avez annoncé ne fait que confirmer ce qu'a dit mon estimé collègue, l'éminent député d'Hexham (M. Rippon) au cours des négociations initiales, à savoir que nous obtiendrions de meilleures conditions une fois que le pays aurait adhéré mais qu'il nous fallait tout d'abord adhérer?

Le Premier ministre: Je ne suis pas d'accord, Monsieur le Député. Nous avons obtenu de meilleures conditions parce que nous les avons demandées, les avons exigées et avons insisté pour les obtenir. Nous aurions pu, selon moi, obtenir ces conditions en 1971. Vous faites erreur, et à mon avis, aucun chef de gouvernement en Europe ne confirmerait vos propos.

M. William Hamilton: Monsieur le Premier ministre, savez-vous qu'un très grand nombre de députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre des communes ont toujours pensé que vous réussiriez? Plus sérieusement toutefois, pouvez-vous nous garantir que les pouvoirs précisés clairement pour le *National Enterprise Board* et la *Scottish Development Agency* ne seront en aucun cas entravés, que ce soit dans l'immédiat ou à long terme? Pouvez-vous en outre garantir devant la Chambre des communes que, si le résultat du référendum allait à l'encontre des attentes du gouvernement, cela

n'atténuerait ni ne supprimerait aucunement la décision prise désormais par le gouvernement?

Le Premier ministre: En ce qui concerne votre première remarque, Monsieur le Député, venant de vous, c'est un vrai compliment, même si vous avez tenu à préciser que vous n'étiez pas sérieux. Pour ce qui est de votre affirmation selon laquelle c'était toujours probable ou, comme vous semblez le pensez, certain, je peux vous confirmer, avec le ministre des Affaires étrangères, qu'il y a seulement un mois ou deux, lorsque nous ne parvenions pas à obtenir les conditions voulues, ces questions étaient pour le moins incertaines. D'accord sur ce point, nous avons, le ministre et moi-même, averti la CEE que nous ne pourrions faire autrement que de conseiller à la Chambre des communes, au parti et au peuple de s'opposer au maintien de l'adhésion. La semaine dernière même, il y a eu des moments à Dublin – [Des voix: «Foutaises!»]... Les députés conservateurs sont si conditionnés à accepter tout ce qu'on leur propose qu'ils n'ont pas conscience de ces questions. Vous vous trompez entièrement, Monsieur le Député, lorsque vous suggérez que jusqu'à récemment l'issue ne faisait pas de doute.

Pour ce qui est du *National Enterprise Board* et de la *Scottish Development Agency*, et ainsi de suite, nous pensons que ni les pouvoirs ni les attitudes de la Communauté ne menacent ce qui est proposé. Sur toutes les questions ayant trait à l'industrie, au commerce, au développement régional, à l'acier et au reste, nous sommes tenus – condition raisonnable et que nous avons toujours essayé de respecter – de n'utiliser aucune des méthodes, procédures ou politiques du type subvention ou entente sur les prix destinées à nous donner une avance déloyale dans le commerce international. Nous devons impérativement respecter ces conditions en tant que membre de l'AELE. Les restrictions imposées par l'AELE étaient très rigoureuses, à juste titre, et je crois comprendre que la convention AELE avec la CEE impose d'observer les règles de la CEE sur la question des méthodes intérieures susceptibles de fausser la concurrence entre les nations.

M. Marten: Ayant toujours eu les opinions plus générales auxquelles, Monsieur le Premier ministre, vous avez fait allusion et n'ayant pas attaché véritablement d'importance au fait que vous essayiez de renégocier, puis-je vous demander si vous pensez que le contrôle et la souplesse politiques qui, selon vous, ont augmenté depuis un ou deux ans sont étroitement liés au changement des dirigeants des Neuf et que, suivant le même principe, si ces personnalités changeaient à nouveau, nous pourrions bien nous retrouver dans la situation qui prévalait les années précédentes? Pourriez-vous, Monsieur le Premier ministre, vous arrêter sur un aspect de votre programme électoral qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur: à savoir que si, au vu des résultats du référendum, nous demeurons au sein du Marché commun – je ne tiens pas à discuter de ce point maintenant –, il sera approprié que le gouvernement joue un rôle à part entière dans le développement d'une nouvelle Europe élargie? Dans ce contexte, pouvez-vous nous dire clairement si le gouvernement est favorable à un Parlement européen élu au suffrage direct et comment est définie l'union politique?

Le Premier ministre: Il se pourrait qu'il y ait quelque vérité dans ce que vous venez de dire. En effet, sept des neuf chefs de gouvernement ont été remplacés au cours des douze derniers mois et la couleur politique des États membres a changé en même temps. La majorité des Neuf sont dirigés soit par des sociaux-démocrates ou des socialistes, soit par des coalitions réunissant ce type de partis.

Cela fait une différence. Il faut éviter les changements rétrogrades et réactionnaires parmi les dirigeants des Neuf, mais nous n'avons d'influence que sur un seul pays.

Pour ce qui est du Parlement européen et des élections, je vous renvoie, Monsieur le Député, à la déclaration faite dans le communiqué publié après le sommet de Paris, dans lequel nous exprimons la volonté d'attendre que le référendum soit passé pour exposer notre position sur tous ces sujets.

M. Marten: C'est bien ce que je veux dire.

M. Gwynfor Evans: Dans la renégociation des conditions, les relations entre le pays de Galles et Bruxelles ont-elles été prises en compte? Le Marché commun ayant décidé de mettre en place un bureau permanent au pays de Galles et d'en confier la responsabilité à M. Gwyn Morgan, ancien secrétaire général adjoint du Parti travailliste, ne serait-il pas temps que le pays de Galles dispose maintenant d'un bureau à Bruxelles?

Le Premier ministre: Il est très judicieux de la part de la Commission de reconnaître à titre individuel toutes les régions importantes qui constituent le Royaume-Uni. Je n'ai toutefois pas entendu dire, dans les débats auxquels j'ai participé – et je ne sais pas si le ministre des Affaires étrangères a entendu quelque chose quant à lui – qu'elle souhaitait, Monsieur le Député, négocier directement avec votre parti ou quiconque ayant été élu député pour le pays de Galles. Elle traitait avec le gouvernement dûment constitué du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Quant à votre autre question, Monsieur le Député, vous savez, surtout en ce qui concerne les affaires intérieures ayant trait au commerce et à l'industrie entre autres, qu'il s'agit d'éléments indissociables de ce dont nous avons discuté et sur quoi nous légiférerons en temps voulu dans le cadre de la délégation de pouvoirs.

M. Skinner: Monsieur le Premier ministre, êtes-vous bien conscient du fait qu'il ne vous sied guère de faire des commentaires plutôt méprisants sur le Parti travailliste et le comité exécutif national dans votre réponse à la question posée par mon collègue estimé, le député de Newport (M. Hughes), surtout lorsqu'on sait que le programme électoral décidant des conditions d'adhésion a été élaboré conjointement par une assemblée mixte constituée du cabinet et du comité exécutif national? Si tel est le cas, pourquoi n'avez-vous, pas, Monsieur le Premier ministre, fait rapport au comité et veillé à ce que cette assemblée déclare sa position et ne fasse respecter les décisions du congrès du Parti travailliste avant que le cabinet ne prenne une décision? Mais il se peut bien, Monsieur le Premier ministre, que vous n'en restiez pas là.

Le Premier ministre: Lorsque vous pourrez, Monsieur le Député, faire valoir quelque vingt ans d'expérience de l'exécutif et du congrès national, vous parlerez avec encore plus d'autorité qu'aujourd'hui. Je n'ai eu l'occasion de douter de votre crédibilité sur quasiment aucun sujet mais vous devez admettre que nombre de ceux qui ont défendu exactement les mêmes points de vue que vous sur la plupart des sujets ont passé des années de leur vie à se battre contre les décisions du congrès et contre l'exécutif et à défendre leurs droits en tant que députés – et vous savez exactement à qui je fais allusion. Je ne pense pas, par conséquent, que vous puissiez changer d'avis et dire que le congrès et l'exécutif doivent être aujourd'hui considérés comme respectables parce que leurs idées correspondent un peu plus à ce que vous attendez que la manière de penser de ceux qui les ont combattus par le passé.

Je ne peux en aucun cas accepter ce que vous dites. Vous serez ravi d'apprendre que je me suis déjà

entretenu avec le secrétaire général du parti et qu'un congrès spécial du comité exécutif national doit avoir lieu. Vous ne prétendez pas, j'en suis certain, que j'eusse dû éviter de faire une déclaration au Parlement avant d'avoir rencontré l'exécutif. Cette réunion du comité exécutif doit avoir lieu la semaine prochaine et nous avons examiné la possibilité d'avancer la date projetée du congrès annuel. J'espère que vous en serez satisfait.

M. Hurd: Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous apporter vos lumières à la Chambre des communes sur un problème d'ordre très pratique? Lorsque la liste des ministres en désaccord sera publiée, devons-nous considérer que, sur tous les sujets propres à la CEE, les interventions, lettres et réponses de ces ministres aux députés ont moins de valeur que les communiqués de politique gouvernementale?

Le Premier ministre: Je suis toujours désireux d'apporter mon aide à la Chambre et aux députés. Je ferai en sorte de répondre à la question précise du déroulement des travaux en ce qui concerne ce type de sujets lorsque je communiquerai l'information que souhaite l'honorable gentleman.

M. Luard: Monsieur le Premier ministre, acceptez-vous, au vu des succès considérables recueillis par le gouvernement pour obtenir des conditions conformes à celles qui étaient contenues dans le programme électoral du Parti travailliste, nombreux seront ceux, au sein du mouvement travailliste, qui accueilleront l'intervention qu'il vient de faire comme étant la seule décision coïncidant pleinement avec la lettre et l'esprit du programme électoral? Par ailleurs, reconnaissez-vous que, pour autant que le peuple britannique décide aujourd'hui que la Grande-Bretagne doit demeurer au sein du Marché commun, cette décision donnera non seulement à notre pays une occasion de jouer un rôle plus important sur la scène mondiale mais qu'elle fournira également au Parti travailliste une occasion de prendre une part plus significative à l'édification du socialisme démocratique en Europe?

Le Premier ministre: Je vous suis reconnaissant, Monsieur le Député, et bien sûr, je respecte la connaissance approfondie que vous avez sur ces questions, ainsi que le grand intérêt que vous leur portez. Je suis sûr que je serais bien la dernière personne à suggérer que notre influence sur les affaires mondiales dépend exclusivement de cet aspect particulier. Elle repose, à un très large degré, sur nos relations transatlantiques mais aussi sur nos relations au sein du Commonwealth. Je suis également heureux de sentir que les relations entre notre pays et l'Union soviétique se sont très bien remises des événements passés.

Plusieurs députés se lèvent –

M. le président de la Chambre des communes: Je rappelle à messieurs les députés qu'un débat de deux jours aura lieu sur ce sujet juste après les vacances parlementaires de Pâques.

[...]